



## Réseau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

### Déclaration de Moscou 20 novembre 2012

A l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance,

**Nous, membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants**, réunis à Moscou à l'invitation de la délégation russe auprès de l'Assemblée parlementaire, pour la 10<sup>ème</sup> réunion du Réseau sur le thème de « l'abus sexuel sur les enfants dans le cercle de confiance » :

Conscients de la nécessité de soutenir les enfants dévastés par la violence sexuelle qu'ils subissent dans leur sphère de confiance, de prévenir ces violences, de poursuivre les agresseurs et de mettre en place des politiques et actions efficaces ;

Conscients qu'il faut éradiquer cette violation grave des droits humains des enfants, pour leur permettre de vivre pleinement et dignement, dans une société équilibrée et cohésive ;

Reconnaissant dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote ») le premier instrument juridique international complet permettant à la fois de protéger les enfants, de mettre en place des mesures préventives et de punir les agresseurs, y compris lorsque les violences ont lieu à la maison ou au sein de la famille ;

Souhaitant que la Convention de Lanzarote soit signée, ratifiée et mise en œuvre par l'ensemble des Etats membres mais aussi dans le monde entier – à ce jour, 23 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée et 22 autres l'ont signée ;

**Saluons** la signature par la Fédération de Russie de la Convention de Lanzarote et encourageons les autorités russes à en accélérer le processus de ratification ;

#### **Nous engageons :**

à veiller à ce que chacun de nos pays mette en place un cadre législatif solide visant à mettre hors-la-loi la violence sexuelle sur les enfants, y inclus lorsque les abus sont commis dans le cercle de confiance, qu'ils considèrent l'un des crimes les plus odieux et l'une des plus graves violations des droits humains ;

à nous assurer qu'un soutien soit accordé aux parents, à la famille et à l'entourage de l'enfant afin qu'ils puissent prodiguer une éducation positive aux enfants, favorisant leur bien-être physique et psychologique et leur épanouissement de futur adulte ;

à œuvrer pour que chaque Etat que nous représentons signe, ratifie et mette en œuvre la Convention de Lanzarote et à en assurer son suivi, y compris par les parlements eux-mêmes ;

à nous impliquer activement dans la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention au niveau national et local, voire international, en coopération avec nos gouvernements et l'ensemble des acteurs de la société civile ;

à prendre des initiatives pour que nos budgets nationaux prévoient le financement de telles actions.